

Département de la Meurthe et Moselle
Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais

COMMUNE DE BAZAILLES

Plan Local d'Urbanisme

07-2-1 – Annexes sanitaires

Prescription de l'élaboration du PLU	DCM	27/01/2015
Arrêt du projet de PLU	DCM	01/10/2021
Approbation du PLU	DCM	09/06/2023

Document approuvé par D.C.M le 09/06/2023



de Thaire
MOSCATO Pascal

Date de référence : juin 2023

ASSAINISSEMENT

Contexte réglementaire

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, impose certaines obligations en matière d'assainissement et de traitement des eaux usées :

Assainissement collectif

L'assainissement est géré par la collectivité qui assure :

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Assainissement non collectif

Chacun gère son installation, Chacun installe et entretient son dispositif de traitement.

« La collectivité n'a qu'un rôle de contrôle »

En application du code L 2224-10 du code des collectivités, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Sur la commune de Bazailles, l'assainissement collectif est géré par la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais et l'assainissement non collectif par le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Autonome.

Description du système d'assainissement :

**L'ensemble de la commune fonctionne en assainissement autonome, elle ne possède aucune station d'épuration.
Le réseau est de type unitaire.**

Travaux prévus :

Aucuns travaux prévus

Principes d'assainissement des zones à urbaniser

Principes généraux :

Les rejets d'eaux pluviales résultant de l'imperméabilisation des sols dues à l'urbanisation nécessitent la mise en œuvre de mesures pour maîtriser les débits rejetés tant en quantité qu'en qualité. Des préconisations ont été apportées à cet égard dans le règlement du PLU.

Le principe est la gestion de l'eau à l'endroit où elle tombe, cette recommandation est clairement définie dans le document « la ville et son assainissement » publié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en Juin 2003.

Les dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle peuvent consister à :

- l'évacuation des eaux vers un émissaire naturel à écoulement superficiel : cours d'eau, fossé, ... Dans ce cas l'autorisation du gestionnaire du milieu de rejet est à solliciter,
- limiter l'imperméabilisation et en compenser les effets,
- récupérer et réutiliser l'eau de pluie (citernes, ouvrages bétonnés enterrés...),
- infiltrer les eaux de toiture dans le sous-sol : l'infiltration est autorisée pour les eaux de toiture en zone d'habitation, elle est à étudier au cas par cas pour les autres zones,
- infiltrer les eaux des espaces non circulés, des espaces verts,
- conserver tant que possible les écoulements naturels préexistants à l'aménagement,
- éviter la concentration des ruissellements (risque de débordement, entraînement de pollution) par l'intégration dans l'urbanisme de la gestion des eaux pluviales : dénivelés de terrains, espaces verts, noues, caniveaux, zones de stockages en eau ou à sec...
- raccorder les eaux pluviales avec un débit limité déterminé en fonction du système d'assainissement aval et du milieu récepteur dans le respect de la réglementation en vigueur,
- concevoir des niveaux de fonctionnement selon les conditions météorologiques.

Application aux zones urbanisées :

Dans le cadre de réaménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet.

Dans l'espace privé, la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, doit être étudiée et encouragée à chaque occasion lors des dépôts de permis de construire.

Application aux zones d'urbanisations futures :

Le mode d'assainissement devra être de type séparatif. Dans le cadre des opérations d'ensemble, les eaux pluviales seront rejetées après traitement et à débit limité dans le milieu naturel dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet. Dans l'espace privé, on privilégiera la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Les eaux usées devront être rejetées dans le collecteur et acheminées vers l'ouvrage collectif lorsqu'il existe.

EAU POTABLE

La commune de Louvigny fait partie du Syndicat des Eaux de Mercy Le Bas, Boismont et Bazailles.

Les communes adhérentes sont :
Mercy Le Bas, Boismont et **Bazailles**.

L'eau potable est gérée en affermage par le syndicat. Le délégataire du Syndicat est VEOLIA Eau depuis le 04/03/2001, ses compétences au titre de l'eau potable sont : **la production, distribution, élévation, gestion clientèle et branchements**.

Le territoire desservi par le syndicat :

- Les 3 communes adhérentes, dont l'estimation de population est estimée à 1897 habitants en 2016 pour 1945 habitants en 2015.
- Le nombre d'abonnés recensés est de 967 en 2016 pour 953 en 2015 ;

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
BAZAILLES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	173	167	161	157	152	-3,2%
Nombre d'abonnés (clients)	94	93	91	90	90	0,0%
Volume vendu (m3)	7 725	8 802	7 877	8 103	7 997	-1,3%
BOISMONT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	482	481	484	463	447	-3,5%
Nombre d'abonnés (clients)	215	211	214	214	219	2,3%
Volume vendu (m3)	18 442	19 206	18 939	17 694	21 022	18,8%
MERCY LE BAS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 366	1 381	1 352	1 325	1 298	-2,0%
Nombre d'abonnés (clients)	634	641	643	647	656	1,4%
Volume vendu (m3)	50 559	51 204	50 568	48 566	47 621	-1,9%

La consommation moyenne par habitants (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'habitants) est de 105 l/hab/j au 31/12/2016.

La ressource d'alimentation en eau :

L'approvisionnement en eau potable est assuré par :

- Source de la brasserie n°1 situé sur le ban communal de Mercy-le-Bas établi par arrêté préfectoral du 30 Juillet 2003.

Il n'y a pas de sources propres à la commune utilisées.

La commune est concernée par les périmètres rapprochés et éloignés de la source de la Brasserie n°1.

Bilan des volumes mis en œuvre entre 2012 et 2016 :

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume prélevé (m3)	138 881	132 138	171 616	124 212	121 150	-2,5%
Besoin des usines	450	450	600	450	450	0,0%
Volume produit (m3)	138 431	131 688	171 016	123 762	120 700	-2,5%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable					0	
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	17 629	19 185	31 551	22 955	27 410	19,4%
Volume mis en distribution (m3)	120 802	112 503	139 465	100 807	93 290	-7,5%

En 2016, le volume prélevé pour l'ensemble des 3 communes est de 121 150 m³ pour 124 212 m³ en 2015 soit une évolution de -2,5%. Le volume consommé autorisé a progressé de +3,1%, il est passé de 77 293 m³ en 2015 à 77 598 m³ en 2016.

Nous ne disposons pas de données propres à la commune de Bazailles.

Caractéristiques du réseau d'eau potable :

En 2016, le réseau comptabilisait :

- 2 réservoirs situés sur la commune de Mercy-le-Bas d'une capacité totale de 280 m³
- Une station de pompage : station de pompage de la Brasserie à Mercy-le-Bas
- Une station de reprise : Station des Cramoutes à Bazailles
- 25,6 km de réseau

VARIATION OBSERVEE DU PATRIMOINE

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	36,7	36,7	36,7	37,5	37,6	0,3%
Longueur d'adduction (ml)	2 235	2 235	2 235	2 235	2 235	0,0%
Longueur de distribution (ml)	34 485	34 485	34 489	35 313	35 317	0,0%
<i>dont canalisations</i>	24 842	24 842	24 842	25 666	25 666	0,0%
<i>dont branchements</i>	9 643	9 643	9 647	9 647	9 651	0,0%
Equipements	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'appareils publics (*)	37	37	37	37	2	-94,6%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	-1	-1	-1	-1	2	-300,0%
Branchements	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre de branchements	846	846	847	851	853	0,2%
Compteurs	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre de compteurs	962	953	961	960	978	1,9%
<i>dont sur abonnements en service</i>	943	944	949	947	963	1,7%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	19	9	12	13	15	15,4%

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Rendement et pertes du réseau de distribution pour la commune de Bazailles :



	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution %	72,9	80,3	69,2	79,6	87
Volumes non comptés m ³ /j/km	4,48	3,23	6,49	2,80	1,76
Pertes en réseau m ³ /j/km	4,15	3,42	5,82	2,71	1,67
Protection de la ressource en eau %	/	/	/	/	50

Travaux réalisés et programmés :

Pas de travaux votés en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire 2017 et analyse de qualités des eaux 2019 :

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2018

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SIE DE MERCY LE BAS
Exploitant : VÉOLIA EAU - CGE - LONGWY
Maître d'ouvrage : SIE DE MERCY LE BAS

Nb de captages d'eau : 1
Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chlore).

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	15	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	20,90 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	29,78 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont restés conformes en moyenne annuelle à l'exception du paramètre :

Turbidité : La moyenne annuelle pour ce paramètre a été de 2,22 NFU (norme à 2 NFU). Une telle eau peut être trouble, sans présenter de risque direct pour la santé des consommateurs.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2017 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2017 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.
--	--

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX



1 rue du Four - 54520 Laxou
Tél : 03 83 26 34 54



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle
sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département	MEURTHE-ET-MOSELLE
Commune	BAZAILLES
Réseau(x)	SIE DE MERCY LE BAS
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- BAZAILLES - BOISMONT - MERCY-LE-BAS

[Bulletin précédent](#) [Rechercher](#)

Informations générales

Date du prélèvement	12/02/2019 11h31
Commune de prélèvement	MERCY-LE-BAS
Installation	SIE DE MERCY LE BAS
Service public de distribution	SIE DE MERCY LE BAS
Responsable de distribution	VÉOLIA EAU - CGE - LONGVY
Maître d'ouvrage	SIE DE MERCY LE BAS

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. Toutefois la teneur en désinfectant (chlore libre) est élevée (> 0,3 mg/l).
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui


Paramètres analytiques

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
AMMONIUM (EN NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
ASPECT (QUALITATIF)	0		
ASPECT (QUALITATIF) *	0		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-58H	2 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
CHLORE COMBINÉ *	0,03 mg(Cl2)/L		
CHLORE LIBRE *	0,45 mg(Cl2)/L		
CHLORE TOTAL *	0,48 mg(Cl2)/L		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	895 µS/cm		≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
COULEUR (QUALITATIF) *	0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ODEUR (QUALITATIF) *	0		
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH *	7,3 unité pH		≥ 6,5 et ≤ 9 unité pH
SAVEUR (QUALITATIF)	0		
TEMPÉRATURE DE L'AIR *	21,4 °C		
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	9,2 °C		≤ 25 °C
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,79 NFU		≤ 2 NFU

* Analyse réalisée sur le terrain



SECURITE INCENDIE



DEFENSE INCENDIE

54056 BAZAILLES

Edité le 01/08/2016
Page n° 1

N° du point d'eau	Type	Lieu	Par SP	Date de vérification	Diamètre conduite (mm)	Débit max (m3/h)	Débit à 1bar (m3/h)	Pression statique	Capacité (m3)
1 540560001	P.I.N. 100 Public	RUE DE LA MAIRIE	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	125	29	18	4	/
<p>⚠ PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libellé précisions)</p> <p>15/06/12 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchons manquants 70</p> <p>10/05/13 BOUCHON H.S. ou MANQUANT Manque bouchon de 70 1 seule sortie en 70</p> <p>06/05/16 BOUCHON H.S. ou MANQUANT manque 1 bouchon de 65mm</p> <p>06/05/16 COULEUR NON NORMALISEE</p> <p>06/05/16 CAPOT H.S. ou MANQUANT manoeuvre du capot difficile</p> <p>NON CONFORME (Pour paramètres manquants) :</p> <p>⚙ DEBIT à 1bar</p> <p>i OBSERVATIONS : 25m3/h seulement, disponible sous 1 bar</p>									
2 540560002	P.I. 70 Public	2 GRANDE RUE	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	125	25	8	3	/
<p>⚠ PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libellé précisions)</p> <p>10/05/13 COULEUR NON NORMALISEE couleur grise</p> <p>10/05/13 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchon de 70 1 seule sortie de 70</p> <p>06/05/16 COULEUR NON NORMALISEE</p> <p>06/05/16 BOUCHON H.S. ou MANQUANT 1 bouchon 65mm manquant</p> <p>NON CONFORME (Pour paramètres manquants) :</p> <p>TYPE DE L'HYDRANT - DEBIT à 1bar</p> <p>i OBSERVATIONS : debit en dessous de 30 m3/h</p>									
3 540560003	P.I. 70 Public	6 GRANDE RUE	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	100	19	8	4	/
<p>⚠ PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libellé précisions)</p> <p>15/06/12 BOUCHON H.S. ou MANQUANT manque bouchon</p> <p>10/05/13 BOUCHON H.S. ou MANQUANT manque bouchon de 70 1 seule sortie de 70</p> <p>10/05/13 COULEUR NON NORMALISEE couleur grise</p> <p>06/05/16 BOUCHON H.S. ou MANQUANT 1 bouchon de 65mm manquant</p> <p>06/05/16 COULEUR NON NORMALISEE</p> <p>06/05/16 FUITE(S) AUTRE(S) : à préciser fuite au volant de manoeuvre</p> <p>NON CONFORME (Pour paramètres manquants) :</p> <p>TYPE DE L'HYDRANT - DEBIT à 1bar</p>									

Note : un hydrant est conforme à partir de 60 m3/h à 1 bar



DEFENSE INCENDIE

Edité le 01/08/2016

Page n° 2

54056 BAZAILLES

N° du point d'eau	Type	Lieu	Par SP	Date de vérification	Diamètre conduite (mm)	Débit max (m3/h)	Débit à 1bar (m3/h)	Pression statique	Capacité (m3)
4 540560004	P.I. 70 70 Public	FACE 8 RUE DES TILLEULS	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	80	16	9	3,8	/
<p>⚠ PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libelle, précisions):</p> <p>15/06/12 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchon manquant</p> <p>10/05/13 COULEUR NON NORMALISEE couleur grise</p> <p>10/05/13 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchon de 70 1 seule sortie de 70</p> <p>06/05/16 BOUCHON H.S. ou MANQUANT 1 bouchon de 65mm manquant</p> <p>06/05/16 COULEUR NON NORMALISEE</p> <p>06/05/16 AUTRE PROBLEME : à préciser socle défectueux</p> <p>NON CONFORME (Hors paramètres/ou quantités):</p> <p>TYPE DE L'HYDRANT - DEBIT à 1bar</p>									
5 540560005	P.I. 70 70 Public	8 QUARTIER BELLE CROIX	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	80	/	/	/	/
<p>⚠ PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libelle, précisions):</p> <p>15/06/12 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchon manquant</p> <p>10/05/13 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchon de 70 1 seule sortie de 70</p> <p>15/05/13 COULEUR NON NORMALISEE couleur grise</p> <p>06/05/16 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT manoeuvre impossible du capot</p> <p>NON CONFORME (Hors paramètres/ou quantités):</p> <p>PARAMETRE(S) MANQUANT(S):</p> <p>DEBIT à 1bar - PRESSION STATIQUE</p>									
6 540560006	P.I.N. 100 70 Public	QUARTIER BELLE CROIX	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	80	22	6	3	/
<p>⚠ PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libelle, précisions):</p> <p>15/06/12 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchon manquant</p> <p>06/05/16 BOUCHON H.S. ou MANQUANT 1 bouchon 65mm manquant</p> <p>06/05/16 FUITE(S) AUTRE(S) : à préciser fuite sur bouchon de 65mm</p> <p>NON CONFORME (Hors paramètres/ou quantités):</p> <p>DEBIT à 1bar</p> <p>i OBSERVATIONS :</p> <p>Débit trop faible</p>									

Note : un hydrant est conforme à partir de 60 m3/h à 1 bar



DEFENSE INCENDIE

Edité le 01/08/2016

Page n° 3

54056 BAZAILLES

N° du point d'eau	Type	Lieu	Par SP	Date de vérification	Diamètre conduite (mm)	Débit max (m3/h)	Débit à 1bar (m3/h)	Pression statique	Capacité (m3)
540560007	P.I. 70 70	Public 5 ET 7 RUE DE LA FONTAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	80	/	/	/	/
<p>INUTILISABLE</p> <p>PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat, nombre, précisions): 15/06/12 AUTRE PROBLEME : à préciser manque bouchon 10/05/13 COULEUR NON NORMALISEE couleur grise 10/05/13 BOUCHON H.S. ou MANQUANT bouchon de 70 1 seule sortie de 70 06/05/16 MANOEUVRE IMPOSSIBLE ouverture du capot impossible, contrôle non fait</p> <p>NON CONFORME (Noms paramètres manquants): PARAMETRE(S) MANQUANT(S): DEBIT à 1bar - PRESSION STATIQUE</p> <p>OBSERVATIONS: 20 m3/h seulement, disponible sous 1 bar</p>									
540560008	P.I. 70 70	Public 25 RD 25 a cote du N° 25	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	80	/	0	0	/
<p>INUTILISABLE</p> <p>PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat, nombre, précisions): 10/05/08 AUTRE PROBLEME : à préciser NON CONTROLE : à préciser IMPOSSIBLE DE BRANCHER LE PESE POTEAU 20/09/10 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT PI NON ALIMENTE Ancien libellé : POINT D'EAU NON ALIMENTE 15/06/12 AUTRE PROBLEME : à préciser NON CONTROLE : à préciser impossible à vérifier, enterré dans les cailloux 10/05/08 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT NON ACCESSIBLE 10/05/13 MANOEUVRE IMPOSSIBLE chaussée à hauteur du demi raccord 10/05/13 COULEUR NON NORMALISEE couleur grise 06/05/16 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT</p> <p>NON CONFORME (Noms paramètres manquants): PARAMETRE(S) MANQUANT(S): DEBIT à 1bar</p>									
540560009	P.I. 70 70	Public 15 GRANDE RUE	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	80	/	/	/	/
<p>INUTILISABLE</p> <p>PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat, nombre, précisions): 10/05/13 COULEUR NON NORMALISEE couleur grise 10/05/13 CAPOT H.S. ou MANQUANT bouchon de 70 1 seule sortie de 70 06/05/16 MANOEUVRE IMPOSSIBLE</p> <p>NON CONFORME (Noms paramètres manquants): PARAMETRE(S) MANQUANT(S): DEBIT à 1bar - PRESSION STATIQUE</p> <p>OBSERVATIONS: 16 m3/h seulement, disponible sous 1 bar</p>									

Note : un hydrant est conforme à partir de 60 m3/h à 1 bar





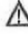


DEFENSE INCENDIE

Edité le 01/08/2016

Page n° 5

54056 BAZAILLES

N° du point d'eau	Type	Lieu	Par SP	Date de vérification	Diamètre conduite (mm)	Débit max (m3/h)	Débit à 1bar (m3/h)	Pression statique	Capacité (m3)
15 540560015	P.I.N. 100 Public	RUE DE LA MAIRIE AU PIED DU CHATEAU D'EAU	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	125	24	8	4	/
 NON CONFORME (Date du constat libelle précisions): DEBIT à 1bar  OBSERVATIONS : Débit très faible									
16 540560016	POINT D'EAU ARTIFICIEL CITERNE Public	PLACE DE LA FONTAINE Entre le lavoir et le hangar	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	/	/	/	/	132
 OBSERVATIONS : RESERVE REALIMENTEE PAR OUVERTURE D'UNE VANNE DE BARRAGE SITUÉE A ENVIRON 30 METRES A L'ARRIERE DU N° 14 GRANDE RUE,									
17 540560017	POINT D'EAU ARTIFICIEL Public	RUE DE LA MAIRIE INUTILISABLE	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	/	/	/	/	50
 PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libelle précisions): 10/05/13 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT Pas d'accès voir avec le maire pour prendre la clef 06/05/16 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT									
18 540560018	POINT D'EAU ARTIFICIEL CHATEAU D'EAU Public	RUE DE LA MAIRIE INUTILISABLE	<input checked="" type="checkbox"/>	06/05/16	/	/	/	/	75
 PROBLEMES RENCONTRES (Date du constat libelle précisions): 10/05/13 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT reserve non en service (qualité) HS 06/05/16 POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT									



Note : un hydrant est conforme à partir de 60 m3/h à 1 bar

DECHETS

Le 1 Janvier 2014, suite à la fusion de la communauté de communes des deux rivières et la communauté de communes du Pays de Longuyon, la nouvelle **communauté de communes Terres Lorraine du Longuyonnais (T2L)** acquiert la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en lieu et place de chacune de ses 27 communes membres.

Cette compétence vise à la maîtrise du volume des déchets et passe par les actions suivantes :

- Collecter et traiter les ordures ménagères en liaison avec le syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) de Longwy-Villerupt
- Construire et gérer des plates-formes de collecte et le traitement des déchets verts et la gestion de déchetteries

L'action de la communauté touche également la réduction à la source du poids des déchets ménagers et assimilés et cherche à encourager le tri sélectif. Pour cela, elle sera compétente pour :

- Mener toutes actions de communication pédagogique visant à encourager et augmenter la pratique du tri sélectif du verre, du papier et du carton, des métaux et des plastiques....
- Attribuer des aides financières à l'achat de composteurs.

La fusion des deux communautés de communes en 2014 s'est accompagnée d'une harmonisation des taux des taxes locales sur l'ensemble du territoire. Les communes de l'ancienne communauté des deux rivières ont connu une hausse liée principalement à la suppression de la redevance pour enlèvement des ordures ménagères. Celle-ci étant intégrée aux quatre taxes.

Au niveau de l'ancienne CCPL, la méconnaissance du coût des ordures ménagères par les usagers du service a conduit à une réduction du tri et à une hausse du prix de revient.

<http://www.cc-2rivieres.fr/cc2r-article16.html>

Le tri sélectif :

A Longuyon : collecte sélective en porte à porte (sacs transparents) tous les jeudis

Autres communes : Bornes à Apport Volontaire

Les encombrants

La collecte

Comment se procurer un nouveau bac ?

Les tickets sont à payer en espèces ou par chèque :

- 25€ pour un conteneur de 120L (1 ou 2 personnes)
- 35€ pour un conteneur de 240L (3 ou 4 personnes)
- 55€ pour un conteneur de 360L (4 personnes et +)
- 110€ pour un conteneur de 770L



Les lieux de ventes sont :

- Commune de Pierrepont (tel : 03 82 89 70 76) Le mardi de 15h à 17h
- Commune de Viviers sur Chiers (tel : 03 82 26 52 59) Le vendredi de 17h à 18h
- Commune de Longuyon au bureau de la T2L

Les lieux de retrait de conteneur sont :

- Commune de Pierrepont
- Commune de Viviers sur Chiers
- Commune de Longuyon à côté de la salle Brassens au-dessus de la piscine, il n'est ouvert que sur demande le vendredi matin de 10h à 11h30.

L'acheteur retirera lui-même sa poubelle auprès du dépôt correspondant au lieu où il a acheté son ticket. La poubelle est échangée contre le ticket correspondant. En cas de perte de ticket il faut en acheter un autre. Pour l'ancienne poubelle soit la personne la garde, soit elle la ramène au moment de prendre livraison de la neuve.

La T2L ne fait pas de livraison. En cas d'impossibilité de transporter soi-même la poubelle, c'est à l'acheteur de trouver une autre solution : voisins, amis, famille, associations... certaines communes peuvent fournir ce service à leurs administrés. Il est à la charge de la personne d'en faire la demande auprès des services communaux de son lieu d'habitation. **En aucun cas la T2L ne s'occupe d'organiser les livraisons de bacs.** La personne organisera ses lieux et heures de livraison directement avec sa commune ou autre intervenant. Le livreur devra à ce moment-là venir aux heures d'ouvertures, au point de stockage d'où provient le ticket et l'échanger contre la poubelle.

Déchèteries

- Tél : 03 82 39 45 45
- **Ouverture au public**
- Lundi et mardi de 13h à 18h
- Mercredi et vendredi de 9h à 12h et e 13h à 18h
- Samedi de 9h à 18h
- FERMEE le jeudi

<http://www.longuyon.fr/index.php?p=dechetterie>